

Communiqué de presse

Sujet	OUI à la suppression de la taxe sur les divertissements
Contact	Jacques-André Haury, 079 704 29 35 Joao de Barros, 079 216 95 82
Internet	vd@vertliberaux.ch , www.vd.vertliberaux.ch
Date	10 septembre 2010

Les membres lausannois du parti vert'libéral recommandent d'accepter la suppression de la taxe sur les divertissements.

Il s'agit d'une taxe archaïque. Appelée au départ « Droit des pauvres », cette taxe visait à prélever sur les loisirs des plus riches une contribution destinée à aider les plus pauvres. A l'époque, il n'y avait pas d'AVS, pas d'assurance chômage, pas d'assurance invalidité, pas d'aide sociale.

Notre système social a changé. D'autres prélèvements ont été créés pour venir en aide aux plus démunis. Utilisé pour d'autres tâches, notamment l'aide à la culture, ce « droit des pauvres » n'est plus affecté à sa mission première et n'a donc plus de sens.

La Municipalité affirme que la taxe sur les divertissements permet de faire participer les contribuables des communes périphériques aux charges qu'elle assume comme ville-centre. C'est oublier que notre Canton a institué un mécanisme complexe de péréquation intercommunale destiné, précisément, à aider les villes-centres dans l'accomplissement de leurs tâches spécifiques. Dans ce sens aussi, cette taxe est surannée.

Supprimer la taxe sur les divertissements, c'est tout simplement adapter notre système fiscal aux réalités d'aujourd'hui.

Les Vert'libéraux vous encouragent à voter OUI.